

SCEANCE DU 15 AVRIL 2008

Le quinze avril deux mille huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Vote des 4 taux d'imposition de l'année 2008.
 Constitution de la commission d'appel d'offres.
 Constitution de la commission communale des impôts directs (commissaires titulaires et suppléants).
 Délibération sur l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté des Communes.
 Désignation de deux délégués au S.IV.U. du Festival International de Folklore en Pyrénées Audoises.
 Délibération sur la taxe locale d'équipement, participation des voies et réseaux, taxe locale d'électricité, taxe forfaitaire sur cession de terrains constructibles.
 Indemnité du Maire et des Adjoints.
 Point sur les travaux en cours (entreprise CANAVY, S.I.V.O.M).
 Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, David FERNANDEZ, Jérôme FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, Sandrine MATEO, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE.
Procuration de Philippe NEUVILLE à Gilbert SIMON.
Excusé : Marc FLANDIN

I - Vote des 4 taux d'imposition :

Taxe d'habitation :

Monsieur le Maire propose de passer le taux de la Taxe d'Habitation de 7.92 % à 8.47 %.
 A sa demande, Madame Sabine FOREST MUR précise que cette augmentation permettra de récupérer la somme de 3 195,00 € supplémentaires dans le produit attendu de la section fonctionnement, actuellement d'un montant de 214 023,00 €.

Pour : 13 voix.

Contre : 1 voix, Muriel PIQUES.

Autres taxes :

Monsieur le Maire précise que les taux de la taxe foncière bâ professionnelle ne doivent pas être augmentés, car ils se situent à un niveau élevé.

Taxe locale d'Equipement :

A la demande du Maire, Madame Sabine FOREST MUR indique que le taux actuel de cette taxe est de 3 %.

Cette taxe est calculée sur la surface hors œuvres nette x par la valeur forfaitaire par le taux communal.

Valeurs forfaitaires (pour indication) :

- De 1 à 80 m² : 279,00 €
- De 80 à 170 m² : 407,00 €
- Supérieur à 170 m² : 535,00 €

Monsieur le Maire demande de procéder au vote, compte tenu de la nécessité d'une nouvelle rentrée fiscale pour compenser la perte de 8 806,00 € en taxe professionnelle, quand au passage de cette taxe au taux de 4 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Participations au voies et réseaux :

Monsieur le maire explique la nécessité de faire participer les promoteurs immobiliers tant à titre individuel que collectif aux frais supportés par la commune pour les raccordements voiries et réseaux.

Il propose l'instauration de la Participation aux voies et réseaux, sur la première construction. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Taxe forfaitaire sur cession de terrain constructible :

A la demande du Maire, Madame Sabine FOREST MUR précise que cette taxe est retenue par le Notaire, sur le vendeur, lors de la vente d'un terrain, et s'applique aux cessions ayant généré une plus-value ; elle s'élève à 10 % sur les 2/3 du prix de cession.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Taxe locale d'électricité :

A la demande du Maire, Madame Sabine FOREST MUR indique que cette taxe est prélevée sur la consommation annuelle électrique de chaque foyer.

ok Le taux maximum de cette taxe est de 8 %.

Monsieur le Maire propose un vote pour l'instauration de cette taxe au taux de 4% ou 2%.

Le taux de 2% est retenu.

Pour : 11 voix

Contre : 3 voix, Sandrine MATEO, Muriel PIQUES et Steven HAYTHER.

II – Constitution de deux commissions :a) Commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire précise que cette commission traite des engagements financiers supérieurs à 4 800,00 € et a pour but l'examen du dossier technique des entreprises, leurs soumissions financières et l'ouverture des plis, avec les services de l'équipement.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer trois titulaires et trois suppléants :

- 3 titulaires élus : Steven HAYTHER, Roland SIRE, Philippe NEUVILLE,
- 3 suppléants élus : Etienne MERVOYER, Danielle CANTIE, Sandrine MATEO.

b) Commission communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire indique que la commune doit fournir une liste de conseillers municipaux et d'habitants de la commune intéressés par cette commission.

Monsieur le Maire indique que la nomination des titulaires et délégués de cette commission seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux des Impôts, sur présentation de cette liste, qui doit comporter 12 noms.

Liste des 12 conseillers municipaux : sauf Marc FLANDIN, David FERNANDEZ, Gilbert SIMON.

Liste des 12 habitants de la commune à contacter pour accord : Pierrette MATEO, Joseph FERNANDEZ, Jean Louis SANCHEZ, Alain FERNANDEZ, Patrick MANZANEDA, René CARRIERE, José HERNANDEZ, Serge DELMAS, Michel PRUGENT, Jean PONS, Jeanne SANCHEZ + un.

III – Délibération des nouveaux statuts de la Communauté des Communes Aude en Pyrénées :

ok Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal des modifications apportées aux statuts de la communauté des communes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

IV - Désignation des délégués au S.I.V.U. du Festival International du Folklore en Pyrénées Audoises :

Monsieur le Maire informe que Monsieur FERNANDEZ Joël, Président du S.I.V.U. du Festival International du Folklore en Pyrénées Audoises demande que deux délégués soient nommés, même si la commune de CAMPAGNE SUR AUDE n'est pas adhérente, celle-ci participant au déroulement du festival.

2 délégués élus : Danielle CANTIE, Véronique SAUZEDE.

V- Désignation d'un conseiller en qualité de membre de la commission locale de l'eau, dans le cadre du syndicat d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute-Vallée de l'Aude (SAGE) :

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour la commune d'être représentée au sein du SAGE, notamment par le fait d'être en régie communale pour l'eau potable et la présence de trois cours d'eau sur le territoire de la commune (l'Aude, le Brézilhou et le ruisseau des Bains). Il convient donc de désigner un conseiller qui dans un premier temps sera membre de la commission locale de l'eau, puis susceptible après accord de l'association des maires de l'Aude, d'intégrer le collège des élus au sein du SAGE, présidé par Monsieur Pierre BARDIES.

Il propose la candidature de David FERNANDEZ dont on connaît la sensibilité en la matière. Monsieur David FERNANDEZ est désigné à l'unanimité. Une délibération sera donc prise dans ce sens.

VI- Indemnité du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire nous fait part de l'indice qui est de 1015, et précise que les indemnités du Maire représentent 31 % de l'indice et les indemnités des Adjointes 8.25 % de l'indice.

Monsieur le Maire indique qu'après concertation avec ses adjointes et conseiller délégué, il en résulte que l'indemnité du Maire sera de 31 %, soit 1 159,79 € brut, et pour les adjointes et conseiller délégué sera de 4 % de l'indice, soit 149,65 € brut par adjoint et conseiller délégué.

Monsieur le Maire précise que les indemnités globales sur 8 mois seront de 15 780,00 € brut. Les frais de déplacement induits par les réunions, formations ou représentations seront à la charge de chacun.

Le conseil accepte à l'unanimité.

VII - Point sur les travaux en cours :

a) Travaux sur la chaussée de Campagne les Bains :

Monsieur le Maire indique que le devis du SIVOM s'élève à la somme de 17 900,00 €. Les travaux débiteront courant mai et seront terminés mi-juin.

b) Clôture station de pompage :

La clôture a été posée.

Monsieur le Maire indique que les travaux prévus sur les canalisations par l'Entreprise JORDAN débiteront d'ici trois semaines.

Le portail et le portillon seront posés ultérieurement.

Roland SIRE et Steven HAYTHER, soulèvent le fait que le bord de la rivière n'est pas clôturé et qu'il conviendrait de le faire clôturer.

Monsieur le Maire demande que, lorsque l'entreprise viendra poser le portail et portillon, soit demandé un devis complémentaire pour ces travaux.

c) Travaux de nettoyage des berges de l'Aude sur le parcours No-Kill par l'ONF :

David FERNANDEZ indique que les travaux seront terminés d'ici à deux jours.

Il précise que ces travaux n'ont rien coûté à la commune, ayant été pris en charge par divers organismes (Fédération Départementale de la Pêche, Ass. AIRE,)

VIII – Questions diverses :

1- Commémoration du 8 mai :

Monsieur le Maire demande que la journée de commémoration, qui se faisait le 1^{er} mai, se commémore le jour du 8 mai.

Le conseil approuve à l'unanimité.

2- CCAS :

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé la formation d'un Conseil d'Administration du CCAS.

Ce conseil devra être composé de 6 conseillers municipaux et de 6 personnes extérieures.

Ces 6 personnes devront représenter les associations suivantes :

- Association familiale,
- Association de retraité et personnes âgées,
- Association handicapé,
- Association pour l'insertion et lutte contre l'exclusion.

Monsieur le Maire propose que ces six personnes soient nommées l'une à Campagne les Bains, l'une sur Brézilhau et quatre sur Campagne sur Aude.

Danielle CANTIE, Adjointe au social, est chargée de proposer les 6 personnes remplissant les conditions.

3- Demande de subvention par les associations :

Monsieur le Maire indique qu'un courrier demandant les statuts, le bilan financier, le bilan prévisionnel, et la liste des membres, ainsi que leurs projets, a été adressé aux différentes associations jusqu'ici subventionnées.

A ce jour, plusieurs associations n'ont toujours pas répondu.

L'attribution des subventions est reportée à une prochaine réunion.

Monsieur le Maire fait part de la demande du « TOUR DE L'AUDE » pour une somme de 100,00 € durant leur passage dans notre commune, le 22 mai entre 16 et 17 heures.

La demande n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire fait part de la constitution d'une nouvelle association « Mémoires de Campagne », par Monsieur Marcel BOULBES, avec Mesdames SIRE, VALET et BERTHIER.

4- Formation des conseillers municipaux :

Monsieur le Maire indique que des formations sont disponibles pour les conseillers municipaux.

Chaque conseiller peut prétendre à 6 jours de formation, durant sa mandature, une ligne budgétaire particulière a été induite à cet effet.

5- Coût location foyer et garage :

Monsieur le Maire indique que de nombreux petits travaux sont à effectuer pour la remise aux normes du foyer et du garage.

Il convient d'en revoir les tarifs de location.

Sabine FOREST MUR indique que la commune est exemptée de la taxe sur la consommation de gaz de 1,19 % à ce jour.

Cette taxe sera exigible à compter du 1^{er} janvier 2009.

Monsieur le Maire indique que le garage est prêté gracieusement aux jeunes de la commune, afin qu'ils s'y réunissent. Deux responsables parmi les jeunes ont été nommés.

David FERNANDEZ pose la question sur l'établissement de l'état des lieux (entrée et sortie) lors de la location du foyer.
Monsieur le Maire indique que les états des lieux sont effectués par lui-même ou un adjoint.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur et Madame LABESCAU, Agriculteur, Apiculteur gersois, désirant s'installer sur notre commune, de leur recherche d'un logement et d'un terrain de 1 ha pour la culture de plantes aromatiques et médicinales.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion avec Monsieur LELOEUF, archéologue auprès du Musée des Dinosaures d'ESPERAZA, quand à l'aménagement du site de fouille.
Monsieur le Maire lui a demandé de travailler sur un projet qu'il pourrait présenter à la Communauté de Communes.

6- Portage repas :

Danielle CANTIE indique qu'elle s'est renseignée quand aux possibilités de subventions individuelles pour les usagers.

Il lui a été recommandé de prendre rendez-vous avec Monsieur ASELETTI Bruno, chef du service d'aide sociale, et avec Madame FAURY pour l'agrément D.D.T.

Le prix du repas à la base, livré à la permanence de QUILLAN est de 4,73 €, auxquels il convient d'ajouter le prix du film alimentaire, du prix des barquettes au quotidien.

A Quillan, le prix du repas livré au domicile revient à la somme de 7,83 €.

Jérôme FERNANDEZ indique qu'il a recensé un certains nombres de personnes susceptibles d'être intéressées par le portage, et qu'il convient de les contacter.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre des renseignements, à savoir si Sabine MAUGARD pourra prendre ces repas en même temps que ceux pour la cantine scolaire.

Danielle CANTIE précise qu'il convient d'acheter une valisette par personne pour le portage des repas, et que cette valisette est d'un coût de 100,00 €.

Monsieur le Maire indique que le coût de ces valisettes sera supporté par le budget du CCAS, crédité de 3 000,00 €.

Lise SIMON demande que d'autres organismes susceptibles d'octroyer des subventions soient recherchés, et demande qu'elle est la durée de vie de ces valisettes.

Jérôme FERNANDEZ a indiqué que cette durée de vie est de 5 ans, voire plus.

Danielle CANTIE précise que l'achat du film alimentaire et des barquettes sera à la charge de la commune.

7- Monsieur le Maire indique qu'il a eu un entretien avec Madame FEVRIER, responsable de l'ANPE, concernant la possibilité d'employer Romuald DUPUY 4 heures supplémentaires par semaine.

Un courrier officiel a été adressé. Il espère une réponse positive
Ces heures seraient effectuées en travaux de voirie.

8- Plan d'eau :

David FERNANDEZ, Gilbert et Lise SIMON informent le conseil qu'ils ont eu un entretien informatif avec le responsable technique du plan d'eau de TREBES.

David FERNANDEZ indique qu'il convient de voir Monsieur PEROT, de la Société Hydrogéosphère, afin de demander un devis pour une étude sommaire.

David FERNANDEZ indique qu'il convient de se rapprocher de la D.D.A. pour officialiser par un courrier le cahier des charges.

Le coût pourrait être réduit, le plan d'eau naturel de Campagne sur Aude se ferait par infiltration, la pose d'un film plastique ne serait pas nécessaire. A suivre.

9- Danielle CANTIE précise que, pour les livres perdus de la bibliothèque municipale, une amnistie est prévue jusqu'en 2005.

Seul 5 à 6 livres sont manquants.

Leur coût sera réclamé au dernier utilisateur.

10- David FERNANDEZ indique qu'avec le Maire et Etienne MERVOYER, ils ont eu un entretien avec Monsieur GILLIN, Commercial de l'ONF, qui leur a proposé diverses prestations.

David FERNANDEZ précise qu'il a eu un rendez-vous avec le responsable technique du SMAR, concernant l'entretien des cours d'eau de la commune (ruisseau des Bains et ruisseau de Brézilhau)

Des travaux sont prévus sur le ruisseau des Bains courant 2009 et sur le ruisseau de Brézilhau courant 2012.

David FERNANDEZ demande si un projet de nettoyage du cours d'eau de la commune peut être envisagé.

Il précise que des dépôts sauvages de pneus, ferrailles, ont été faits sur le site des déchets verts, chemin de Roquecave. Doit-on fermer le site ?

David FERNANDEZ demande où déposer les gros encombrants, matériaux, briques, mur..... Monsieur le Maire va saisir Monsieur Maurice ARAGOU, Maire de Quillan, afin de saisir la possibilité de pouvoir utiliser la déchetterie de QUILLAN.

David FERNANDEZ soulève le problème des dérapages, concernant les « enramades » du 1^{er} mai.

Monsieur le Maire précise qu'il convient que les traditions perdurent, tout en restant dans le respect des citoyens campenois et de leurs biens.

Il compte sur les effets d'une communication en amont avec les personnes impliquées dans ces « enramades ».

11- Danielle CANTIE demande qui sera présent pour la préparation du Foyer Municipal, concernant la commémoration du 8 mai.

Monsieur le Maire compte sur la présence de l'ensemble du conseil municipal.

Il convient d'être présent à 9h au foyer pour la préparation.

12- Monsieur le Maire demande que la commission communication se réunissent afin de définir une stratégie d'information.

Un feuillet trimestriel est proposé.

Monsieur le Maire se rapprochera de l'Imprimerie TINENA, pour le coût d'impression.

13- Véronique SAUZEDE demande qu'une réponse soit donnée rapidement à Madame LABATUT concernant la venue d'une chorale pendant les Polyphonies, prévu en septembre 2008.

Danielle CANTIE s'occupe de ce contact.

Véronique SAUZEDE demande s'il ne serait pas judicieux de se rapprocher de l'association « Circulades de l'An 1000 », pour les travaux à venir au sein du village.

Cette association aide les communes adhérentes pour les demandes de subventions auprès de la fondation du patrimoine (leur partenaire officiel), et la mise en place d'un panel de promotion touristique.

Steve HAYTER est chargé d'examiner cette proposition.

14- Lise SIMON demande si une date a été fixée pour la mise en place des bacs à fleurs (enlèvement du site de l'ancienne Mairie).

Steve HAYTER calera une date prochainement.

15- Etienne MERVOYER fait part du problème concernant l'état du chemin d'accès au camping de Campagne les Bains, chemin qui est privé.
Un geste sera fait par la commune, en portant un camion de castine pour boucher les trous les plus importants.

16- Steve HAYTHER soulève qu'un problème d'eau avec le Camping de Campagne les Bains est toujours en cours.

Le SIVOM va être sollicité sur ce point.

Il indique que les travaux de raccord sur le réseau d'égout de certains immeubles sis sur la Rue de la République vont être effectués prochainement par le SIVOM.

17- Roland SIRE demande que soient priorisés les petits travaux à effectuer sur la commune. Il précise, qu'avec Steve HAYTHER et Philippe NEUVILLE, ils ont définis les 14 fouilles à faire, concernant les travaux préparatoires à la mise en place des lampadaires.

Le fait d'effectuer ces travaux permettra une économie de 3 000,00 €.

Il demande au conseil si l'appellation « Le lien campenois » conviendrait pour la lettre d'information trimestrielle.

Il demande à ce qu'une première feuille soit distribuée en juin.

18- Sabine FOREST MUR demande si un contact régulier avec les artisans et entrepreneurs campenois pourrait être mis en place.

Monsieur le Maire lui indique qu'il a pris contact avec plusieurs artisans commerçants campenois.

Cependant, une réunion afin de mieux se connaître sera organisée le 14 mai à 18h30 à la Mairie.

Un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des forces vives de la commune.

19- Danielle CANTIE, après une visite avec Lise SIMON au hameau de Campagne les Bains, s'est aperçue que le site de la source était en mauvais état, et propose un nettoyage un samedi, suivi d'une grillade.

Monsieur le Maire précise, qu'après une visite en compagnie de Steven HAYTHER et de Philippe NEUVILLE, ils ont constaté que le site est très dangereux, et qu'avant d'effectuer des travaux de nettoyage, il convient de le sécuriser.

Sabine FOREST MUR précise qu'une partie de cette source appartient au Camping de Campagne les Bains.

A étudier.

20- Lise SIMON demande si l'entreprise qui va effectuer l'élagage électrique des arbres à Campagne les Bains, ne pourrait pas effectuer un élagage plus poussé.

Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher de la Mairie de QUILLAN, puis de la Mairie d'ESPERAZA, pour le prêt de la nacelle, afin que les employés communaux puissent procéder à l'élagage complémentaire.

21- Muriel PIQUES demande comment est calculé le prix du ticket de cantine.

Sabine FOREST MUR indique que sur ce prix sont compté le prix du repas, le prix du transport et le coût de revient des employés.

Muriel PIQUES demande qu'une nouvelle étude soit effectuée.

